

# SOCIÉTÉ: Ils en ont ras l'antenne du relais SFR

Elle est là, plantée à 80 m à peine de la petite maisonnette en plastique de Megane. Encore là, visible depuis la chambre de la fillette de 26 mois. Et toujours là, sur le trajet effectué quotidiennement par Florence pour rejoindre son boulot. Omniprésente, étouffante, insupportable, cette antenne SFR (UMTS) installée au beau milieu de la zone industrielle de Pringy, où les habitations ont davantage poussé que les entreprises. «Elle était déjà là quand nous nous sommes portés acquéreurs de la maison en 2005» raconte Florence Gruffaz, mais «en modèle et en puissance beaucoup plus réduits».

Un peu sensibilisée à la question, Florence tergiverse, hésite jusqu'au dernier moment avant de faire une proposition d'achat. Mais voilà, l'opportunité est trop

belle pour ne pas la saisir. La proximité de son boulot et surtout le prix, très attractif dans un marché immobilier totalement prohibitif, finissent pas emporter sa conviction.

De conséquents travaux après et tout juste installée dans son nid douillet, Florence commence à souffrir de maux de tête, d'acouphènes et de troubles du sommeil. Elle les impute au stress, à la fatigue... quand elle découvre, à force de surfer sur Internet, que ces troubles sont symptomatiques d'une exposition aux ondes des antennes de téléphonie mobile. C'est surtout un chiffre qui l'interpelle : "3 V/m". Il s'agit du seuil maximal légal d'exposition que tous les opérateurs de téléphonie sont enjoins de respecter.

## «On ne milite pas pour l'interdiction totale mais il nous semble plus judicieux de multiplier les relais avec une faible diffusion»

Aussitôt, Florence Gruffaz parcourt avec fébrilité le dossier de déclaration de travaux du 10 février 2006... En vain ! «Il n'est mentionné nullement les informations techniques concernant l'augmentation évidente du rayonnement des faisceaux pour le passage en ondes UMTS. Ces ondes sont nocives ! Le rayonnement est permanent» s'émeut-elle auprès de la mairie. En outre, le contrat de la société SFR ne comporte aucune garantie écrite d'innocuité sanitaire !

Florence passe alors à l'attaque. Impossible, pour elle, de rester dans le flou. Son inquiétude gagne les autres résidents du lotissement, qui s'empressent de rejoindre son Association pour les enfants des Marais.

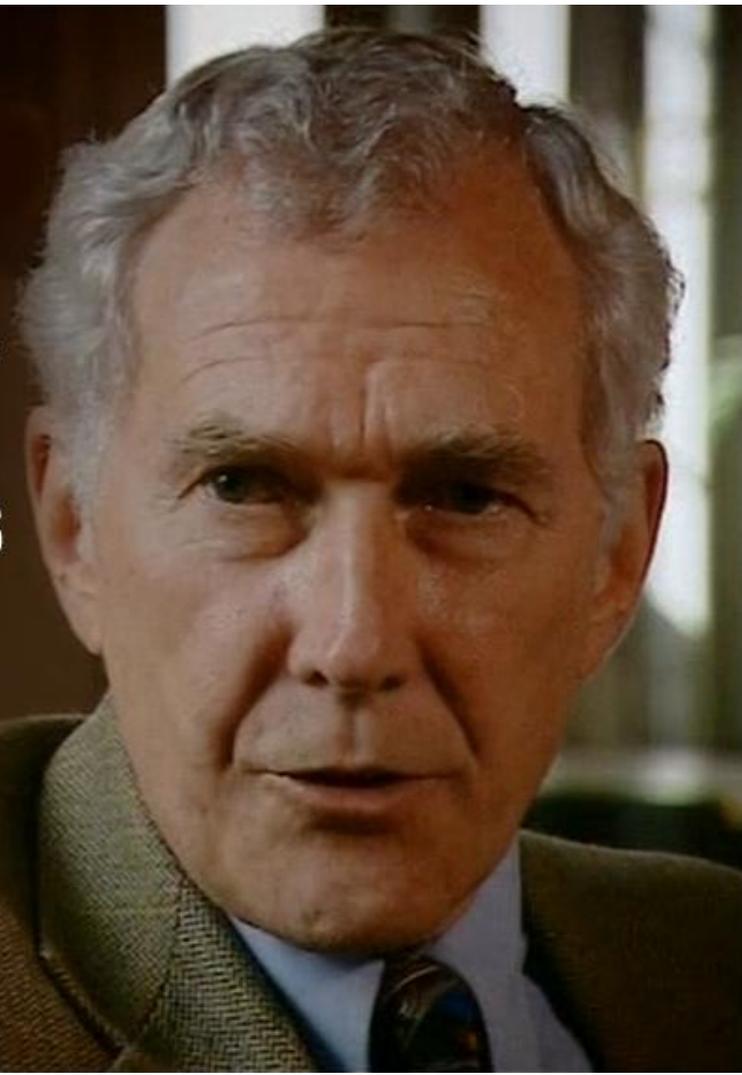
Les réponses aux courriers adressés à SFR n'apportent absolument aucune explication à ses questions. En outre, l'opérateur propose de réaliser des mesures par des organismes qui lui sont affiliés, ce que Florence refuse catégoriquement. Elle se tourne alors tout naturellement vers Jean-François Piccone, maire de Pringy, en demandant une «campagne de mesures par le Criirem (Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques), seul organisme pleinement compétent et indépendant» et lui fournit «trois armes pour se défendre par rapport aux opérateurs». Nouvelle désillusion. «Votre dernier courrier semble indiquer que vous n'avez pas réellement pris connaissance des informations transmises» déplore-t-elle dans sa dernière missive au premier magistrat. Excédée, Florence Gruffaz monte d'un cran : «Dans le cas où vous ne résiliez pas l'accord municipal sur le dossier de déclaration de travaux, vous engagez votre responsabilité personnelle» écrit-elle, le 30 décembre dernier. Depuis, rien... Elle a bien rencontré l'édile à plusieurs reprises mais les choses n'ont pas bougé d'un pouce. Il lui a conseillé de faire réaliser les mesures par le Criirem. Mais l'association n'en a pas les moyens financiers. La situation est dans l'impasse. Et les dernières informations glanées sur la toile ne sont pas pour la rassurer.

Seul petit lot de consolation : la concession arrive à son terme en 2011...



# OMS REPACHOLI

a trahi les devoirs de sa charge,  
c'est un prévaricateur  
Il doit répondre de ses agissements  
Il doit être jugé !



Nous souhaitons que cet homme, M. Repacholi ex.de l'OMS [[Dossier](#)] et ex. Président-fondateur de l'ICNIRP soit jugé, car c'est un prévaricateur, il a trahi les devoirs de sa charge. Nous considérons que la Direction Générale de l'OMS est coresponsable en n'ayant pas pris les dispositions qui s'imposaient conformément aux statuts de l'organisation. Les représentants des entités nationales (bailleurs de fonds) au sein des instances de l'OMS ont aussi leur part de responsabilité. Nous devons plus que jamais faire acte de salubrité publique en allant à l'essentiel, c'est-à-dire engager des procédures en justice afin que soit dénoncé et changé la réglementation opposable (61 V/m !!) issue notamment des recommandations de l'OMS, pour cela Next-up organisation a besoin [d'aides](#) pour financer ces procédures. Merci.

Essayer de rendre au mieux la téléphonie mobile compatible avec la santé humaine

**[c'est faire adopter le standard BioInitiative 0,6 V/m.](#)**

Signer la pétition pour soutenir les résolutions du consortium scientifique BioInitiative sensibilise les Autorités et permettra à plus ou moins long terme de faire baisser votre exposition aux rayonnements électromagnétiques.

Avec cette action, vous protégerez aussi vos enfants et votre entourage





- L'irradiation Artificielle Humaine doit être "Criminalisée".  
C'est une Violation du [Code de Nuremberg](#)



- The artificial radiation of human beings should be considered "a crime".  
It is a violation of the [Nuremberg Code](#)

## Les citoyens ne veulent pas subir une irradiation artificielle toxique pour la santé . . .

La solution : des téléphones portables et des antennes relais qui n'irradient pas !!

Dossier en cours

